

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018**

**Présents** : Bernard BRUNET, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Elodie GRASSOT (procuration Annabelle à DUPRET), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance** : Olivier ROCHAS

Le maire tient à adresser, au nom du conseil, ses pensées pour madame GAMAURE, anciennement institutrice à Montmeyran et mère d'Annie MERCIER actuellement animatrice du relais assistant maternels.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Finances – Décision modificative du budget**

Le maire indique qu'il conviendrait de modifier le budget primitif pour les raisons suivantes :

- le rattachement au budget 2018 du solde de l'attribution de compensation négative n'avait pas été correctement reporté au budget 2018,
- les effectifs réels de l'école Sainte Marie dépassent les effectifs prévus,
- la commune a adhéré en cours d'année à un service du SDED
- une erreur de calcul doit être corrigée sur les indemnités d'adjoints,
- une légère hausse du remboursement en capital des emprunts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la modification du budget primitif qui s'équilibre à 4 450 euros.

### **3. Finances – Admission en non-valeur**

Le maire explique que le comptable public demande l'admission en non-valeurs pour un montant total de 7, 78 euros. Ces sommes qui sont dues à la commune n'ont pu à ce jour être recouvrées malgré les démarches effectuées. Ces sommes sont en-dessous du seuil de poursuite, de sorte que le comptable ne dispose plus de moyen lui permettant de recouvrer ces dettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes pour un montant de 1, 47 euros sur l'exercice 2015 et 6, 31 euros sur l'exercice 2018

### **4. Aménagement – Conventionnement avec Drôme Aménagement Habitat**

Le maire explique que ce dossier a largement été abordé depuis un an et demi par le conseil et plus récemment lors d'une réunion de travail spécifique avec DAH. Il rappelle qu'en mars 2017, le conseil a confié à DAH le soin de négocier avec les propriétaires d'un tènement immobilier aux Sablons afin de construire des logements sociaux plus particulièrement destinés aux personnes âgées.

Une délibération du 28 mars 2017 autorisait le maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet. Il était notamment prévu l'établissement d'une convention avec DAH pour concrétiser ce partenariat.

Les discussions avec les propriétaires n'ayant pas abouti, DAH a sollicité monsieur le préfet pour une mise en enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que l'enquête parcellaire.

Le programme locatif étant aujourd'hui arrêté dans sa globalité, il convient de signer la convention avec DAH (dont une copie a été adressée à chaque conseiller). Ce programme tient

compte des différents documents d'urbanisme (communaux et supracommunaux). La convention prévoit ainsi une vingtaine de logements sociaux à destination des personnes âgées ainsi qu'une douzaine de logements locatifs familiaux sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, Claire LOROUE s'étant abstenue, d'autoriser le maire à signer cette convention et tous actes afférents en vue de permettre à Drôme Aménagement Habitat de mener ce programme de constructions.

## **5. Valence Romans Agglo– Rapport Assainissement 2017**

Alain TERRAIL rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec la création de Valence Agglo Sud Rhône Alpes dont la commune de Montmeyran est adhérente, la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif, est exercée par celle-ci.

Le président de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo est tenu de présenter au conseil communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif. Chaque conseil municipal des communes de l'agglo doit en prendre acte. Ces rapports sont téléchargeables sur le site de l'Agglo et un document papier de chaque rapport est consultable en mairie.

L'objectif poursuivi par cette obligation est de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services auprès des communes et des usagers.

Bien que la Communauté de Communes de la Raye ait rejoint Valence Romans Agglo au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la compétence assainissement collectif des communes de la CCR, n'a été transférée que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018. A savoir que sur les 5 communes de l'ex communauté de la Raye, seules les communes de Chateaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus, sont concernées, Barcelonne ne possédant pas d'assainissement collectif.

**Assainissement collectif** : Il porte sur 49 communes, 2 communes, Miribel et Le Chalon n'ont pas d'assainissement collectif. Il y a 79.922 abonnés qui représentent un volume facturé de 10.708.513m<sup>3</sup>. En 2017, 180 branchements neufs ont été réalisés. 23 opérations de travaux ont été réalisés en 2017 sur 10 communes pour un montant total de 3,1M€ HT. Ces travaux ont permis de réhabiliter 4147 ml de réseaux d'assainissement et d'étendre le réseau d'eaux usées de 2852ml. Pour notre commune, pas de travaux n'ont été réalisés pour l'année 2017.

L'inventaire des réseaux fin 2017, fait état de 467km de réseaux d'assainissement, dont, 301,7km en séparatif et 172,3km en unitaire qui se répartissent pour notre commune à 7,729km de réseau séparatif, 8,290km de réseau unitaire, ce qui représente un linéaire total de 16,019km et d'un bassin de 1100 m<sup>3</sup> chargé de collecter les eaux usées par temps d'orage. Montmeyran compte 798 abonnés à l'assainissement collectif, ce qui représente une estimation de 1847 habitants, d'où un taux de 62% de la population. 76534m<sup>3</sup> ont été facturés aux 798 abonnés de la commune.

### **Redevance assainissement collectif**

Le prix du service assainissement est constitué d'une redevance revenant à la collectivité, le cas échéant, rémunérant le délégataire de service, et les prélèvements obligatoires. Par délibération du 24 septembre 2015, la communauté d'agglomération a décidé d'arrêter le tarif cible à un montant de 1,45€ TTC pour une facture de 120m<sup>3</sup> avec une durée de lissage sur 5 ans (hors redevance de l'Agence de l'Eau), avec la décomposition suivante du tarif:

-1,16€ HT/m<sup>3</sup>

-19€ HT de part fixe.

Ce tarif cible de 1,45€TTC / m<sup>3</sup> permet de dégager un montant annuel de travaux de 7 Millions d'€ HT.

Le lissage n'a été engagé en 2016 et 2017 que pour les communes qui ont des tarifs inférieurs au tarif cible de 1,45€TTC/m<sup>3</sup>, ce qui est le cas de notre commune.

En 2016, le tarif redevance pour les abonnés de notre commune était de 1,31€TTC/m<sup>3</sup>, en 2017 de 1,35€TTC/m<sup>3</sup>, ce qui représente une augmentation de 2,34%.

Le compte administratif 2017 fait apparaître le bilan suivant :

- ✓ Recettes de fonctionnement : 17 832k€
- ✓ Recettes d'investissement : 5 418k€
- ✓ Dépenses de fonctionnement : 15 472k€
- ✓ Dépense d'investissement : 8 577k€

Claire LOROUE estime qu'un tel budget de fonctionnement est élevé. Le maire indique qu'il y a la masse salariale et toutes les dépenses d'entretien des réseaux.

Le résultat de fonctionnement est en réalité de + 2317k€ si l'on intègre le déficit du SPANC de 43k€ en 2017. Le résultat cumulé en 2017 avec les exercices précédents est de 4,7M d'€ en fonctionnement et de 3,7M d'€ en investissement (avec le déficit du SPANC)

### **Assainissement non collectif :**

#### ***Cadre réglementaire :***

Le SPANC est un service public chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations. Au-delà des missions obligatoires de contrôle, la Communauté d'Agglomération Valence Romans a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations grâce aux conventions de mandats passées avec l'agence de l'eau, qui permet aux particuliers devant mettre en conformité leur installation de bénéficier d'une aide financière, dès lors que l'installation présente des risques pour la santé ou l'environnement.

Le SPANC concerne une population estimée à 27 699 habitants soit 12,2% de la population totale de l'Agglo. Le nombre total d'installations contrôlées sur le territoire est estimé à 13 484 installations. Pour notre commune le nombre d'installations contrôlées est de 376 pour un total estimé à 499, ce qui fait que 123 installations n'ont jamais été contrôlées. Laurent TERRAIL demande pour quelles raisons ces contrôles n'ont pas été effectués. Le maire explique qu'il s'agit de maisons qui seront bientôt raccordés au réseau.

Un diagnostic de bon fonctionnement ou de vente est facturé 100€, un contrôle de conception 105€ et un contrôle de réalisation 105€.

#### ***Recettes et dépenses en 2017 ANC***

Le compte administratif 2017 fait apparaître le bilan suivant : Fonctionnement :

- ✓ Recettes: 235k€.
- ✓ Dépenses: 278k€.

Le budget SPANC fait apparaître un déficit de 43k€ couvert par le service assainissement collectif.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

## **6. Compte-rendu des commissions et syndicats**

Le maire indique qu'il a participé au Conseil communautaire du 8 décembre 2018. Y a notamment été abordé le projet de raccorder les quartiers Est au réseau d'assainissement collectif. Le choix de l'agglomération s'est tourné vers une mini station aux Dorelons. Une discussion a été menée avec les propriétaires des terrains susceptibles d'accueillir cette installation. Cela n'ayant pas abouti, le conseil communautaire a autorisé le président de l'agglomération a entamé les démarches pour une déclaration d'utilité publique.

Le conseil communautaire a par ailleurs adopté le rapport définitif 2018 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il y a eu une discussion avec le maire de Peyrus car l'agglomération pourrait ne pas percevoir les attributions de compensation négatives négatives or Valence en a une de 5 millions d'euros. Cette solution n'a donc pas été retenue. Combovin demandait un geste concernant le budget assainissement. Un compromis a été trouvé.

André KEMPF présente l'avancée des travaux du groupe de travail sur le patrimoine montmeyrannais. Afin de mieux faire connaître la commune, ce groupe de travail a sollicité de nombreuses personnes, a consulté les archives communales, s'est rendu sur le terrain. Il a retenu vingt sites qui pourraient être identifiés à l'aide de panneaux fixes en plexi. Dans un premier temps il s'agirait de signaler huit sites : la mairie, l'ancienne école communale, l'ancienne gare, le parc, la fontaine, le champ de foire, le temple et l'église. Ces panneaux comporteraient un texte qui pourrait être traduit en allemand et en anglais ainsi que le blason de la commune.

Claire LOROUE et Hervé HODCENT souhaite que soit expliqué la composition du blason. Le maire précise que le mouton élevé à Montmeyran a été de longue date réputé. La feuille de chêne rappelle les chênes du coteau et enfin dans le troisième élément on retrouve les tours.

Isabelle VATANT propose de mettre ce travail en relation avec celui du groupe de travail sur les sentiers de randonnée. André KEMPF pense que ce serait une bonne chose qu'un chemin passe à proximité des sites déterminés. A ce propos Isabelle VATANT ajoute qu'un conventionnement est en cours et pourrait aboutir au mois de février pour le premier sentier de randonnée.

Carole de JOUX demande si des sites ont aussi été identifiés dans les hameaux. André KEMPF répond que c'est le cas notamment les anciennes écoles dans chaque hameau qui sont aujourd'hui des sites privés.

## **7. Questions diverses**

Le maire indique qu'un ancien agent de la commune, actuellement en disponibilité, devrait intégrer la fonction publique hospitalière. La commune a répondu favorablement à la demande d'avis qui lui a été formulée.

Il explique par ailleurs que le défibrillateur donné par l'association des boules sera installé à la chaufferie du forum.

Il annonce que les vœux pour l'année 2019 seront présentés aux personnels 15 janvier à 18h30 et à la population 23 janvier à 18h30. Il rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai.

Alain TERRAIL indique que la vente de bacs pour les ordures ménagères a eu lieu le 17 novembre. Deux cent vingt-quatre bacs ont été vendus dont cent soixante-seize pour Montmeyran le jour même et quelques autres par la suite.

Pierre LOUETTE rappelle la tenue de la fête des places durant laquelle la commune offre vin chaud et chocolat chaud tandis que l'association des commerçants offre une soupe. Il y aura cette année un atelier de maquillage pour les enfants ainsi qu'un concours de dessin de Noël et différents jeux. Le circuit du petit train est raccourci du fait des mesures de sécurité. La descente du père Noël est prévue à 20h30. Annabelle DUPRET ajoute que le conseil municipal enfant organisera à cette occasion une tombola.

Séance levée 21h45